

PROFIL DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE AU MANITOBA

NOVEMBRE 2011

GOUVERNANCE

Manitoba : Structure de gouvernance de l'éducation de la petite enfance au Manitoba	
Ministère	Ministère des Services à la famille et Consommation Ministère de l'Éducation
Unité de surveillance conjointe	Non
Ministères connexes	Ministère de la Vie saine, Jeunesse et Aînés ; ministère des Affaires autochtones et du Nord ; ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme ; ministère de l'Éducation ; ministère des Services à la famille et Consommation ; ministère de la Santé ; ministère du Logement et du Développement communautaire ; ministère de la Justice ; ministère de l'Immigration et du Multiculturalisme / division du statut de la femme
Cadre stratégique	<i>Choix familiaux : Programme quinquennal du Manitoba pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants</i> http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/familychoices/index.fr.html <i>l'Unité d'éducation des jeunes enfants du ministère de l'Éducation</i> http://www.edu.gov.mb.ca/k12/childhood/
Lois	<i>Loi sur les garderies d'enfants</i> (modifié 2010) ; <i>Règlement sur la garde d'enfants 62/86</i> (modifié 2011)
Lois connexes	<i>Loi sur les écoles publiques</i> (1987, modifié 1992, 1996, 1997, 1998, 2000, 2001, 2002, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008) <i>Loi sur la stratégie « Enfants en santé » Manitoba</i> (2007) http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h037e.php
Surveillance et consultation publique	Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants Comité consultatif provincial d'Enfants en santé http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h037e.php
Prestation locale des services	Maternelle : 37 districts scolaires Service de garde : 6 régions en dehors de Winnipeg et 12 secteurs communautaires de Winnipeg

Organisation du ministère

Les services d'éducation et de garde des enfants âgés de 12 semaines à 12 ans, sont dispensés par l'Apprentissage et garde des jeunes enfants Manitoba au sein de la division des services pour personnes handicapées du ministère des services à la Famille et Travail Manitoba (Anciennement Services à la famille et Consommation). Ce dernier

- supervise les garderies, les prématernelles et les garderies familiales et leur délivre des licences conformément aux dispositions de la *Loi sur la garde d'enfants* et de ses règlements d'application;
- fournit aux établissements d'aide à l'enfant admissibles des subventions et un soutien aux programmes ;
- aide à placer les enfants ayant des besoins spéciaux dans des établissements de garde d'enfants par le truchement du Programme de soutien à l'inclusion ;
- détermine la classification de tous les éducateurs des jeunes enfants et de toutes les aides des services à l'enfance travaillant dans des établissements de garde d'enfants autorisés ;
- assigne un coordonnateur des services de garderie et un conseiller en allocations à chaque établissement autorisé ;
- accorde des allocations aux familles admissibles afin de les aider à payer leurs frais de garde, dans le cadre du Programme d'allocations pour la garde d'enfants.

<http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/about.fr.html>

Éducation Manitoba exerce un leadership et octroie des ressources qui appuient la programmation offerte à la jeunesse manitobaine et à la clientèle scolaire de la maternelle à la 12e année dans les écoles publiques et les écoles indépendantes subventionnées. Elle apporte du leadership et du soutien aux divisions scolaires dans le domaine de l'apprentissage précoce pour les enfants de moins de 9 ans.

L'Unité d'éducation des jeunes enfants au sein du ministère de l'Éducation contrôle et soutient les subventions en éducation y compris l'Initiative de développement du jeune enfant (IDJE) et le programme d'Intervention précoce en matière d'alphabétisation. L'Unité est également responsable de fournir un appui statistique et de recherche à Éducation Manitoba. Elle aide aussi à relier la recherche et les données à la pratique, y compris l'utilisation des données de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance.

<http://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=11191>

Cadre stratégique pour les services intégrés à la petite enfance

En avril 2008, le Manitoba a lancé le programme *Choix familiaux : Programme quinquennal du Manitoba pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* fondé sur les principes de l'accessibilité et l'universalité, l'abordabilité et la qualité. *Choix familiaux* s'engage à : subventionner de nouvelles places de garderie ; augmenter le nombre d'inscriptions en prématernelle ; créer un fonds de construction de Choix familiaux pour construire des garderies dans des milieux scolaires et non scolaires ; se doter de la Charte de la sécurité de la garde d'enfants ; développer des programmes d'études adaptés à l'âge ; améliorer la qualité des programmes ; mettre en place une liste d'attente centralisée des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ; maintenir les frais de garde d'enfants les plus bas à l'extérieur du Québec ; assurer l'inclusion accrue des enfants ayant des besoins spéciaux ; offrir plus de souplesse dans les horaires ; créer un main-d'œuvre plus qualifiée et renforcer la gestion parentale.

http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/pubs/familychoices_newsletter.fr.pdf

En avril 2011 le gouvernement du Manitoba a créé l'Unité d'éducation des jeunes enfants au sein du ministère de l'Éducation afin d'aider les familles et les collectivités à préparer les jeunes enfants à bien commencer l'école et pour renforcer le lien entre l'éducation des jeunes enfants et le système officiel d'éducation de la maternelle à la 12e année.

<http://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?archive=2011-04-01&item=11191>

Enfants en santé Manitoba (ESM) est la stratégie interministérielle à long terme du gouvernement du Manitoba qui place les intérêts des enfants et des familles en premier. Ce programme constitue un nouveau mode de collaboration entre les ministères et la communauté pour intégrer les stratégies et les services de soutien dans la communauté à l'enfant, au jeune et à la famille manitobaine.

<http://www.gov.mb.ca/healthychild/about/index.fr.html>

Conception des services

- *Maternelle* : Les enfants qui ont 5 ans avant le 31 décembre peuvent s'inscrire à un programme de maternelle et fréquenter une classe de maternelle d'une demi-journée (2,5 heures) par jour. La maternelle à temps plein est à l'étude. La présence est facultative. Des programmes sont offerts en anglais, en français ou en Immersion française. La programmation d'ALS / ALA est également offerte au niveau de la maternelle.
- *Prématernelle pour les enfants de 4 ans* : Les divisions scolaires de Winnipeg et de Frontier ont des prématernelles à temps partiel pour les enfants de 4 ans. La plupart des prématernelles sont conçues expressément pour les enfants autochtones et les enfants à risque.
- *L'apprentissage et la garde des jeunes enfants* : Il y a des garderies à temps plein et à temps partiel, ainsi que des prématernelles et des programmes pour les enfants scolarisés. Les garderies et les prématernelles sont gérées par des organismes à but non lucratif, des coopératives de parents, des entreprises privées ou des particuliers. En 2009 / 2010, 95 % des garderies étaient à but non lucratif.

http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/elcc_services.html

Surveillance et consultation publique

Le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants, qui existe depuis longtemps, est devenu un comité consultatif des intervenants avec des représentants des établissements d'enseignement postsecondaire, de la *Manitoba Child Care Association*, de la *Manitoba Association of School Principals* et autres.

Le Comité consultatif provincial d'Enfants en santé est formé principalement de groupes d'intervenants (y compris l'apprentissage et la garde des jeunes enfants). Il a été mandaté par la Loi sur la stratégie « Enfants en santé » Manitoba (2007).

<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h037f.php>

Surveillance et soutien à l'échelle locale

Trente-sept districts scolaires offrent des programmes de maternelle dans les écoles primaires de la province. Deux districts scolaires offrent des programmes de prématernelle pour les enfants de quatre ans.

À l'extérieur de Winnipeg, les programmes autorisés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont gérés par le biais de 6 régions et de 12 secteurs communautaires de Winnipeg.

FINANCEMENT

Manitoba : Financement pour les services à la petite enfance [2011-2012]	
Maternelle publique	72 000 000 ¹
Autre programmes d'EJE	15 200 000 ²
Les garderies autorisées	135 100 000 ³
Dépenses totales pour l'éducation de la jeune enfance :	222 300 000
Estimation du budget provincial 2011-2012 :	13 974 000 000 ⁴
Éducation des jeunes enfants, en pourcentage du budget provincial :	1,5 %
1. Estimation 2011 fondée sur 5 500 \$ par enfant [Financement des écoles 2010-2011 [http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/finan_ecole/docs/finance1112.pdf] x 13 005 enfants Rapport des inscriptions scolaires au 30 septembre 2010, http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/rapport/inscription_10.html]	
2. Prématernelles. Estimation 2011 fondée sur 5 500 \$ par enfant [Financement des écoles 2010-2011 [http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/finan_ecole/docs/finance1112.pdf] x 2 750 enfants [Rapport des inscriptions scolaires au 30 septembre 2010, http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/rapport/inscription_10.html]	
3. http://www.gov.mb.ca/finance/budget11/papers/r_and_e.pdf	
4. Le budget du Manitoba 2011 http://www.gov.mb.ca/finance/budget11/index.fr.html	

Manitoba : Répartition du financement des services de garde publics¹	
Subventions offertes aux parents	24 %
Financement du programme	66 %
Besoins spéciaux	10 %
1. <i>Manitoba Early Learning and Child Care, November 2011 & Beach et al. (2009). ECEC in Canada 2008.</i> http://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/09/11/early-childhood-education-and-care-canada-2008	
Financement par place de garde réglementée, le 1er octobre 2011 ²	
enfants en bas âge	9 685
éducation préscolaire	3 595
Enfants d'âge scolaire	1 340
2. Apprentissage et garde des jeunes enfants Manitoba, novembre 2011	

Dans le budget provincial 2011-12, le gouvernement a annoncé que 21,3 millions de dollars sera alloué pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La province financera l'aménagement de 25 garderies supplémentaires, portant ainsi à 54 le nombre de ces nouveaux établissements qu'elle s'est

engagée à financer sur cinq ans en vertu du programme Choix familiaux. Elle octroiera un nouveau financement pour accroître le nombre de places pour les enfants en bas âge et pour le perfectionnement du régime de retraite des travailleurs des services à l'enfance. Sur les 46 projets d'immobilisations prévus, 15 se trouvent dans des emplacements scolaires, et 31 à d'autres endroits dans la collectivité. La province a également alloué des financements d'immobilisations afin d'incorporer les garderies dans les bâtiments scolaires et / ou sur les terrains des écoles, et ce pour 15 centres en milieu scolaire.

<http://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?archive=2011-04-01&item=11304>

ACCÈS

Manitoba : Population des enfants de 0 à 5 ans (2010)¹	
Population des enfants âgés de 0 à 5 ans	92 284
Population totale	1 235 412
Enfants de 0 à 5 ans en pourcentage de la population totale	7,5 %

1. Statistique Canada. *Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010*. CANSIM, tableau 051-0001.

Manitoba : Maternelle 2010	
Les enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle ¹	13 005
Population d'enfants âgés de 5 ans (2010) ²	14 743
% des enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle.	88,2 %

1. Estimation 2011 fondée sur 5 500 \$ par enfant [Financement des écoles 2010-2011 http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/finan_ecole/docs/finance1112.pdf] x 13 005 enfants Rapport des inscriptions scolaires au 30 septembre 2010, http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/rapport/inscription_10.html

2. Indicateurs de l'éducation, édition 2011 www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/IndicateursEducation_Edition2011.pdf. Statistique Canada. *Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010*. CANSIM, tableau 051-0001.

Manitoba : Éducation des jeunes enfants – inscription des enfants âgés de 2 à 4 ans, 2008-2009¹	
Enfants dont les parents travaillent ou poursuivent des études	11 000
Enfants dont les parents ne travaillent pas	3 900
Enfants fréquentant des programmes de prématernelle ²	3 000
Nombre total d'enfants fréquentant des programmes d'éducation des jeunes enfants	17 900
Population d'enfants âgés de 2 à 4 ans	41 200
% de la population d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant un programme d'éducation des jeunes enfants	44 %

1. Données adaptées de Statistique Canada. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Cycle 9, 2008-2009. Totalisation spéciale (sauf indication contraire). Lors de l'entrevue de l'ELNEJ, on a demandé aux parents d'indiquer leur principal arrangement en matière de garde d'enfant en dehors de l'école publique. On estime que 20 % des enfants de 2 à 4 ans dont un parent ne travaille pas ou ne poursuit pas d'études assiste à un programme préscolaire.

2. Les divisions scolaires de Winnipeg et de Frontier ont des prématernelles. Estimation du *MASS Journal, Spring 2009*

Manitoba : Places réglementées de garde d'enfants, 2010¹	
Services de garde en établissement	
• Enfants en bas âge (de 0 à 2 ans)	19 725
• Préscolaire (de 2 à 4 ans)	
• Âge scolaire (de 5 à 12 ans) (2008)	9 657
La capacité autorisée totale	29 382

Apprentissage et garde des jeunes enfants Manitoba, 2011

Note : Un site internet à l'échelle provinciale, permet aux parents de s'informer et de s'inscrire aux programmes autorisés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris les garderies, les garderies familiales et les prématernelles. Le site manitobaparentzone.ca fournit des renseignements sur le rôle parental ainsi que des informations sur le développement de l'enfant.

Manitoba : Nombre de mères qui font partie de la population active, selon l'âge de leur enfant le plus jeune, 2010¹		
Âge du plus jeune enfant	Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre	% des mères
Enfants âgés de 0 à 2 ans	24 100	66,9
Enfants âgés de 3 à 5 ans	15 100	74,8
Nombre de mères qui font partie de la population active dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	39 200	69,8
Nombre de mères qui ne font pas partie de la population active, dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	17 000	30,2
Nombre total de mères dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	56 200	100
1. Statistique Canada. <i>Enquête sur la population active</i> . Estimations des femmes ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune, au Canada et dans les provinces. Moyennes annuelles 2010		

L'inclusion

Soutien pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants : Le Programme de soutien à l'inclusion octroie des fonds aux garderies autorisées en vue de permettre aux enfants ayant des besoins spéciaux d'être pleinement intégrés dans le programme. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour les parents recevant des services de garde pour un enfant ayant des besoins spéciaux. Les règlements stipulent que les programmes autorisés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants doivent avoir une politique d'inclusion et offrir un programme qui est inclusif pour les enfants ayant des besoins spéciaux.

L'abordabilité

Les frais : Les frais mensuels médians des services de garderie (enfants en bas âge) subventionnés sont fixés par la province. En 2009-2010, les frais maximaux pour un enfant en bas âge dans une garderie sont de 28 \$ par jour (soit 600 \$ par mois) et de 20,40 \$ par jour (soit 442 \$ par mois) dans une garderie familiale. Les frais maximaux pour un enfant d'âge préscolaire en garderie sont de 18 \$ par jour (soit 407 \$ par mois) et de 16,40 \$ par jour (soit 355 \$ par mois) dans une garderie familiale. Apprentissage et garde des jeunes enfants Manitoba, 2011

LES ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE

Manitoba : Le programme d'enseignement	
Maternelle	<p>Les descriptions des matières sont créés selon les résultats d'apprentissage de la province, ou selon ce que les enfants sont censés apprendre. Les matières scolaires offertes au niveau maternelle comprennent : l'éducation artistique, l'anglais, les mathématiques, l'éducation physique / l'éducation à la santé, les sciences de la nature et les sciences humaines. http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/parents/maternelle/index.html</p> <p>À chaque année scolaire (M à 12), les élèves développent des compétences de base reliées à l'alphabétisation et la communication, à la résolution de problèmes, aux relations humaines et aux technologies de l'information et de la communication. Chaque compétence de base englobe un ensemble de compétences qui permettra aux étudiants de transférer et d'appliquer les connaissances et qui permettra aux enseignants de concevoir l'instruction à ces fins. http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/parents/index.html</p>
	<p><i>Listening and Speaking : First Steps into Literacy, A Support Document for Kindergarten Teachers and Speech-Language Pathologists</i> (2008). http://www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/ela/list_speak/index.html</p>

	<p><i>School Leaders' Guide to Early Years Curricula</i> Un guide concis des programmes d'études qui permet aux dirigeants des écoles d'avoir un aperçu ou un résumé des renseignements pédagogiques et des résultats. Cette information peut favoriser des échanges liés aux programmes d'études. Néanmoins, elle ne vise pas à fournir une vue approfondie de ces programmes d'études. http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/support/ey_guide/full_doc.pdf</p>
L'apprentissage et la garde des jeunes enfants	<p><i>Des résultats précoces : Cadre d'élaboration d'un curriculum des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba pour les services de garde préscolaire et les prématernelles</i> Ce cadre aide le personnel des garderies d'enfants d'âge préscolaire et des prématernelles à élaborer, à décrire et à améliorer leur curriculum. Il aide aussi le personnel à concevoir des interactions, des relations, des environnements et des expériences de jeu favorisant le développement, et ce, dans le but de permettre à tous les enfants de réaliser leur plein potentiel. http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/early_returns.fr.html</p>

Transition à l'école

L'Initiative de développement du jeune enfant (IDJE) a été lancée par Éducation Manitoba pour aider les divisions scolaires dans leurs efforts à fournir des services intersectoriels afin de mieux préparer les enfants d'âge préscolaire (de la naissance à cinq ans) à l'école. L'initiative ne peut servir au financement des prématernelles ou des services de garde d'enfants. L'aide consiste en un montant par élève plus le supplément de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance. Ce dernier est calculé en fonction du degré de vulnérabilité des élèves de la maternelle en matière de maturité scolaire dans chaque école qui est supérieur au niveau provincial moyen de 28,3 %
http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/finan_ecole/docs/finance1112.pdf

L'environnement de travail

La taille des classes de prématernelle : Aucune limite n'est fixée pour la taille des classes de maternelle.

L'apprentissage et la garde des jeunes enfants : Il y a un maximum de deux groupes d'enfants par salle de classe.

Manitoba : Taille du groupe et ratio personnel-enfants dans les services de garde accrédités¹		
Groupes d'âge mixtes	Ratio personnel-enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe
12 semaines à 2 ans	1 : 4	1 : 4
2 à 6 ans	1 : 8	16
6 à 12 ans	1 : 15	30
Les groupes d'âge distincts	Ratio personnel-enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe
12 semaines à 1 an	1 : 3	6
1 à 2 ans	1 : 4	8
2 à 3 ans	1 : 6	12
3 à 4 ans	1 : 8	16
4 à 5 ans	1 : 9	18
5 à 6 ans	1 : 10	20
Règlement des services de garde : 53/2010. http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/2010/053.pdf		

Le personnel

Manitoba : Qualifications des éducateurs	
Les enseignants à la maternelle et à la prématernelle	Pour obtenir un brevet professionnel permanent, un candidat doit être titulaire d'un baccalauréat des en arts, d'un baccalauréat des en sciences, d'un baccalauréat en écologie humaine, en musique ou en éducation physique ainsi qu'un baccalauréat en éducation.
Éducateur des jeunes enfants	<p>Le Manitoba a trois niveaux de qualifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducateur des jeunes enfants du niveau III (EJE III): Pour enseigner dans une obtenir la classe EJE III, un candidat doit avoir complété un programme post-diplôme approuvé ou le programme universitaire suivant : <i>Bachelor of Arts – Major in Developmental Studies, Stream C – Child Development and Child Care</i> de l'<i>University of Winnipeg</i>. • Éducateur des jeunes enfants du niveau II (EJE II): Pour enseigner dans une obtenir la classe EJE II, un candidat doit avoir terminé avec succès un programme de deux ans en éducation de la jeune enfance d'un établissement d'enseignement postsecondaire approuvé ; avoir complété un programmes d'évaluation des compétences et avoir terminé un programme d'attestation des compétences acquises à l'étranger offert par le Programme de garde d'enfants Manitoba. • Aide des services à l'enfance (ASE) : Un candidat doit avoir complété 40 heures de formation reliée à l'éducation des jeunes enfants dans un délai de 1 an doit détenir un emploi dans un établissement de garde d'enfants ou avoir complété un programme approuvé de formation en éducation des jeunes enfants. • Les candidats qui ont fait des études en dehors de la province ou du pays peuvent procéder à une évaluation de l'équivalence des études. • Le directeur/ la directrice d'un établissement de garde d'enfants à temps plein doit être un EJE et avoir au moins une année d'expérience de travail avec les enfants en garderie ou en milieu connexe. • Au moins deux membres sur trois du personnel qui s'occupent des enfants dans un établissement de garde d'enfant doivent avoir la classe EJE II ou III.
Règlement des services de garde. 53/2010. http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/2010/053.pdf	

Le salaire annuel moyen des enseignants et des éducateurs des jeunes enfants		
Enseignant 2008-2009 ¹	Éducateur des jeunes enfants 2009-2010 ²	Le salaire d'un éducateur des jeunes enfants comme pourcentage des enseignants
\$ 73 035	\$ 34 403	47 %
<p>1. Brockington, R. (2010) <i>Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009</i>. Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-fra.htm;</p> <p>2. Calculé à 16,54 par heure (moyenne 2010 de <i>Eye on Early Learning and Child Care in Manitoba, été 2011</i>) x 40 heures x 52 semaines http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/pubs/newsletter/newsletter2011summer.pdf</p>		

En 2009, le gouvernement du Manitoba a créé un fonds pour les ajustements salariaux afin de créer l'équité pour les EJE, indépendamment du centre où ils travaillent. Les établissements de garde d'enfants présentent des demandes de subventions afin de compléter les salaires des membres du personnel classés comme des éducateurs des jeunes enfants (des EJE). Les centres peuvent aussi présenter des demandes de subventions afin de compléter les salaires des membres du personnel poursuivant un programme de formation approuvé. Les subventions EJE pour les augmentations salariales, le recrutement et la formation donnent un salaire initial de 15,50 \$ par heure. <http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/pubs/newsletter/newsletter2010summer.pdf>

En avril 2011, le gouvernement a annoncé un financement accru pour les régimes de retraite. Le financement relatif au régime de retraite prévoit une nouvelle prime de 2 % pour les travailleurs qui souhaitent adhérer au régime et un financement visant la cotisation versée par l'employeur.

<http://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?archive=2011-04-01&item=11304>

Manitoba : Les exigences professionnelles pour les éducateurs		
	Exigence de reconnaissance	Exigence de formation professionnelle
Les enseignants de la maternelle ¹	Certificat, Éducation Manitoba Service de qualification	
Éducateurs des jeunes enfants	Classification, Apprentissage et garde des jeunes enfants Manitobains, Services à la famille et Logement du Manitoba	
1. http://www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet/index.html		
2. Règlement des services de garde. 53/2010. http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/2010/053.pdf		

RESPONSABILITÉ

Rapports du progrès : Les résultats des rapports du progrès récents du Manitoba, *Coup d'oeil sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Manitoba* et le rapport annuel d'*Enfants en santé Manitoba 2010–2011* sont conformes aux exigences décrites dans *l'Entente sur le développement de la petite enfance* et le *Cadre multilatéral pour l'Apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/pubs/newsletter/newsletter2011summer_fr.pdf

http://www.gov.mb.ca/healthychild/about/annual_report_2010_11.pdf

Évaluation du programme : Dans les établissements de garde autorisés, le Manitoba utilise la grille ECERS-R (*Early Childhood Environment Rating Scale-Revised*) et la grille ITERS-R (*Infant & Toddler Environment Rating Scale-Revised*) afin de promouvoir la qualité des prématernelles et les garderies d'enfants en bas âge. Les membres du personnel du département ont reçu une formation sur l'utilisation de ces outils. En les utilisant, ils travaillent avec les établissements de garde d'enfants afin d'élaborer des objectifs et/ou d'établir des plans d'amélioration de la qualité.

http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/pubs/newsletter/newsletter2009spring_fr.pdf

Le suivi des populations : Tous les deux ans, les enseignants de maternelle de toutes les divisions scolaires publiques complètent l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance pour chaque enfant de leur classe. L'Unité d'éducation des jeunes enfants, au sein du ministère de l'Éducation, surveille et diffuse l'information concernant la recherche sur le développement de la petite enfance; relie la recherche et la pratique quant à l'utilisation des données recueillies au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance pour améliorer les programmes d'éducation des jeunes enfants et la réussite des jeunes élèves et aide les divisions scolaires à travailler avec des partenaires de la collectivité afin de promouvoir l'intégration des programmes, et les services visant à appuyer les familles et les enfants avant que ceux-ci entrent à la maternelle.

<http://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=11191>